



Déclaration du SNUipp-FSU 77

CAPD du 11 juin 2015

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale adjoint, Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

En préambule à cette déclaration, nous tenons à remercier chaleureusement les personnels des services de l'Inspection académique pour la disponibilité et les compétences dont ils ont fait preuve lors de la préparation de cette CAPD dans des conditions rendues pourtant difficiles compte-tenu du calendrier extrêmement contraint de cette année. Leur prise en compte des remarques et des modifications proposées par le SNUipp-FSU 77 ont toutes été faites dans l'intérêt des personnels et le respect des règles énoncées.

Le premier point à l'ordre du jour concerne l'accès à la hors classe des professeurs des écoles. Des modifications dans le calcul du barème sont intervenues cette année. Aux points par échelon acquis et à la note éventuellement actualisée s'ajoutent des bonifications pour les professeurs des écoles exerçant des fonctions particulières :

- dans une école relevant de l'éducation prioritaire (2 points pour une école classée REP+ ou relevant de la politique de la ville ; 1 point pour une école relevant des dispositifs ZEP, RRS, RAR et ECLAIR) depuis au moins 3 ans ;
- de direction d'école (1 point) ;
- de conseiller pédagogique titulaire du CAFIPEMF (1 point).

Jusqu'à présent, le barème d'accès à la hors classe favorisait déjà les hommes, les directeurs d'école et les conseillers pédagogiques et les personnels exerçant en éducation prioritaire. Avec le nouveau barème, cette situation se renforce, avant tout liée au taux d'accès à la hors-classe de 4,5% au niveau académique qui reste encore trop bas malgré sa progression et bien loin des 7% appliqués aux enseignants du second degré. L'augmentation du nombre de promu-e-s reste donc insuffisante au regard de la situation des enseignant-e-s des écoles. Aujourd'hui encore, six PE sur dix partent à la retraite sans avoir pu accéder à la hors-classe. Le SNUipp-FSU rappelle la nécessité qu'elle soit accessible à chacun et que les enseignant-e-s du premier degré puissent tous atteindre à la fin de leur carrière l'indice terminal 783. Nous demandons également à connaître le pourcentage départemental des promus de cette année.

L'examen des demandes d'ineat-exeat confirme les observations que nous avons pu faire les années précédentes :

- Les résultats des permutations informatisées ont été une nouvelle fois insuffisants au regard du nombre de demandes formulées.
- Le nombre de demandes d'exeat (128) est très largement supérieur à celui des ineat (29) confirmant le manque d'attractivité de notre département.
- La majorité des demandes d'exeat ont pour origine un rapprochement de conjoint ou des raisons médicales et sociales.

Le SNUipp-FSU 77 rappelle que la mobilité doit être un droit et que quitter la Seine-et-Marne pour un enseignant devrait être aussi facile que se rendre à un match de la ligue des champions pour un premier ministre. Concernant la phase d'exeat, nous vous demanderons d'avoir une attention particulière et bienveillante, afin de faire évoluer favorablement toutes les situations humaines difficiles pour donner des perspectives réelles aux enseignants, qui n'ont actuellement d'autres alternatives que la disponibilité et les congés parentaux pour pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle, entraînant perte de salaire et ralentissement de leur carrière. Pour l'avenir, le SNUipp-

FSU 77 rappelle qu'il est absolument nécessaire de remettre à plat les règles de mutation et d'améliorer la mobilité des enseignants, en travaillant sur l'ensemble des paramètres.

Le ministère a remis en cause en 2008 les barèmes et les règles départementales du mouvement. Ceux-ci avaient été élaborés au fil du temps dans la concertation avec les représentants des personnels et en fonction des réalités départementales, dans un souci d'équité et de transparence. Ce cadrage national - via la note de service relative à la mobilité des enseignants du premier degré - devait permettre à la fois de prendre en compte, au moment des affectations, la situation personnelle et professionnelle des personnels et la spécificité de certains postes. Force est de constater que les objectifs visés par le ministère, tant sur la stabilisation et la nomination à titre définitif des enseignants que sur la gestion qualitative des affectations n'ont pas été atteints. La situation s'est dégradée ces dernières années et les possibilités pour les personnels d'obtenir une affectation à titre définitif au plus près de leurs vœux se sont réduites. Ce cadrage national a même été parfois renforcé au niveau académique, en accentuant les effets négatifs.

La disparition d'une deuxième phase du mouvement avec reformulation de vœux, la limitation à trente vœux, l'obligation de faire figurer au moins un vœu géographique portant sur des zones parfois très étendues ou sur un nombre contraint de supports de postes, l'augmentation du nombre d'affectations hors barème sur des postes à profil, la mise en place de « réserves » de postes pour les stagiaires,... ont réduit considérablement les possibilités de mutations au niveau départemental, déstabilisant une opération clé de la vie professionnelle des enseignants du premier degré. Il y a aujourd'hui un fort mécontentement sur ce sujet dans notre profession.

Cette situation ne peut plus durer. C'est la raison pour laquelle le SNUipp-FSU a demandé au ministère l'ouverture de discussions sur la base d'un retour à des règles départementales plus proches des enseignants et respectueuses de leurs vœux personnels et professionnels.

Le SNUipp-FSU poursuit ses interventions à tous les niveaux pour que les opérations du mouvement se fassent dans le respect des règles discutées dans les commissions administratives paritaires départementales, dans la transparence et l'équité entre tous les personnels. Le SNUipp-FSU lance dans ce sens une grande campagne de pétition auprès de la profession et demande à la ministre l'ouverture sans attendre de discussions.

Au niveau départemental, nous formulerons quelques remarques supplémentaires :

- Adrien Decourcelle disait que « La persévérance est la noblesse de l'obstination ». Nous reviendrons donc une fois encore sur votre décision de transformer 189 postes de ZIL en postes de BD. Décision qui va avoir des répercussions désastreuses pour l'état du remplacement dans notre département à plus d'un titre et que nous avons déjà exposées en détail lors du dernier CTSD. Ce choix a d'ailleurs déjà des conséquences puisqu'à la lecture des documents du mouvement, nous avons pu constater que sur les 189 ZIL touchés par cette décision, seuls 75 ont fait le choix d'un poste de BD et 8 sont retournés sur un poste de ZIL. C'est une perte sèche de 106 remplaçants aguerris dont l'expérience risque de faire cruellement défaut. Ces 106 postes de BD seront majoritairement occupés par des enseignants débutants qui n'ont pas la connaissance fine du terrain que possédaient leurs prédécesseurs. Si l'on affine l'analyse, on peut s'apercevoir que les 75 personnels qui ont « bénéficié » de cette transformation, l'avaient souvent demandée en dernier dans leurs vœux et après des postes de ZIL. Ils n'ont pas été très friands de cette priorité généreusement accordée et beaucoup ont fait ce choix par défaut. Le SNUipp-FSU 77 maintient que cette décision n'est pas la bonne et vous demande de faire marche arrière.
- Nous profitons également de cette CAPD, pour évoquer à nouveau les décharges de direction. Nous n'avons toujours aucune confirmation ou infirmation concernant les quotités de décharges de nos collègues directrices-teurs en Education Prioritaire. En cette période d'annonces, notamment du Premier Ministre, pour donner un signal fort pour l'Éducation Prioritaire, il serait inconcevable que nos collègues directrices-teurs n'aient plus le temps ni les moyens de recevoir les familles, d'organiser leur école,... Bref de travailler sereinement.
- Nous demandons que le manque de postes n'ait pas de conséquences sur les possibilités pour nos collègues de se voir accorder une disponibilité, un détachement ou certaines quotités de temps partiel. Comment expliquer que, parce qu'on enseigne en Seine-et-Marne, on ait moins de chances de bénéficier de ces dispositifs que des enseignants d'autres départements ?

- La multiplication des postes à profils se poursuit, malgré toutes les réserves que nous avons pu formuler ces dernières années. Le sentiment que ces nominations relèvent plus que jamais du « fait du prince » se confirme de plus en plus chez nos collègues. Lors des questions diverses nous aborderons plus longuement le sujet.
- Le calendrier particulier des opérations administratives (je devrai plutôt dire les calendriers) aurait pu poser de sérieux problèmes puisque pour la première fois la CAPD du mouvement se tenait après le CTSD carte scolaire du mardi 9 juin 2015. Ainsi 12 collègues auraient pu apprendre leur nomination sur un poste qui n'existait plus, compte-tenu des dernières fermetures prononcées. La nécessité de réunir un nouveau CTSD dans les prochains jours suite au vote d'opposition des organisations syndicales, permet finalement à l'administration d'éviter cet écueil. Si le calendrier départemental était distinct des contingences électorales nationales, cette situation ne risquerait pas de se reproduire.
- Au sujet des projets d'affectation, nous vous demandons de rappeler à nos collègues élus des autres organisations syndicales que la plus grande discrétion s'impose dans les informations à diffuser tant que la CAPD ne s'est pas prononcée. Nous avons, cette année encore, été interpellés par des enseignants choqués d'avoir appris leur possible affectation par des collègues qui n'auraient pas dû avoir connaissance de ces éléments.

L'attribution d'aménagement de postes pour des raisons d'ordre médical pour certains de nos collègues va se faire en prenant en compte l'avis émis par les médecins de prévention. Nous déplorons leur absence lors de cette instance qui ne nous permet pas d'avoir un éclairage suffisant sur certaines situations ni de présenter les dossiers qui nous ont été soumis par nos collègues. En effet, sans bafouer le secret professionnel, il nous paraît indispensable d'avoir un échange approfondi sur toutes les situations. Nous rappelons que ces aménagements doivent permettre à nos collègues d'articuler leur engagement professionnel et leur situation personnelle. Les situations vécues par nos collègues demandent une certaine empathie, parfois difficile à percevoir à la seule lecture d'avis impersonnels.

Comment finir cette déclaration sans rappeler les difficultés rencontrées depuis plusieurs années sur la question des départs en congé de formation professionnelle. Nous devons aujourd'hui examiner les demandes de départ pour l'année scolaire prochaine. Nous nous permettons de rappeler qu'en Seine-et-Marne, nos collègues ne peuvent plus bénéficier de formation continue faute de remplaçants en nombre suffisant. Nous vous demandons de satisfaire au plus grand nombre de demandes de congés de formation.

Je vous remercie